Archives alainberset.ch — copie d'archive
Tribune d'Alain Berset « Il est interdit d'avoir raison », parue dans De la Suisse dans les idées (Éditions de l'Aire) (26.04.2006), reprise sur son site www.berset.ch.
Adresse d'origine : http://www.berset.ch/archives/documents/2006/060426.InterditRaison.htm
Copie : Internet Archive, capture du 22.10.2007 — https://web.archive.org/web/20071022075009/http://www.berset.ch/archives/documents/2006/060426.InterditRaison.htm

Il est interdit d'avoir raison

Alain Berset,
in Büchi C. (2006) "De la Suisse dans les idées", Ed. de l'Aire, Lausanne, 157 p.

Deux événements apparemment indépendants.

Le 11 août 2004, un comité «citoyens pour les citoyens» remettait à la Chancellerie fédérale à Berne l'initiative populaire «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale». L'initiative exige notamment que les membres du Conseil fédéral ne s'expriment pas sur les objets mis en votation, n'apparaissent pas dans les médias et ne participent pas à des manifestations concernant le scrutin. La seule entorse à ce principe serait l'information officielle, cet exercice de trois ou quatre minutes, souvent assez pénible autant pour celui qui le produit que pour celui qui le subit, durant lequel les conseillers fédéraux lisent une déclaration. Bref, une sorte de mise en scène politique dans un pays qui n'en a pas la culture.
Le 1er février 2006, le Matin bleu faisait son apparition dans les gares romandes. Il sera suivi par un autre quotidien gratuit dans le courant de l'année. Les « gratuits », comme on les appelle déjà, existent depuis quelques années en Suisse alémanique. Le Matin Bleu entend diffuser une information « traitée de manière concise et factuelle », selon le site internet du quotidien, qui « entend s'adresser d'abord aux 15-35 ans d'aujourd'hui, zappeurs et férus d'internet, qui ne lisent pas ou peu les quotidiens ». D'autres « gratuits » devraient encore apparaître en Suisse romande. Une information « factuelle », pas de commentaire, pas d'opinion affichée, bref, un journalisme sans coups de gueule, sans saillies. Sans relief?

Mais où est donc passé le commentaire ?

Ces deux événements, apparemment sans lien entre eux, sont révélateurs d'une même logique : la censure, imposée par une initiative populaire ou pratiquée sur soi-même, doit permettre au corps électoral/peuple/souverain, ou au lecteur pour les journaux gratuits, de se faire sa propre opinion dans le silence, sans subir l'influence supposée néfaste de celui qui a un avis, sans risquer de tomber sous la coupe et l'influence pendable de la rhétorique.
Avec un mythe suisse en toile de fond : le peuple se fait son avis seul comme dans l'isoloir et exerce son pouvoir en souverain, sans entendre l'avis des gouvernants, sans connaître l'avis des premiers observateurs de la vie politique, les médias.
Pour ne plus avoir à lire ou entendre un argument, pour ne plus avoir à risquer de réfléchir pour y répondre, pour ne plus devoir parfois concéder avoir tort, on interdit de parler, on interdit à un conseiller fédéral de défendre son projet, à un journaliste de

prendre position. Voilà un stratagème qui n'est même pas mentionné par Arthur Schopenhauer, dans son excellent et très complet Art d'avoir toujours raison .
Naturellement, le trait est un peu fort ; le gouvernement a toujours le droit d'exprimer son avis et les journaux gratuits ne représentent qu'une part assez minime de l'information diffusée à la population. Mais la question est désormais ouverte et les journalistes comme les membres de gouvernements doivent s'attendre à être apostrophés de plus en plus souvent sur la conception qu'ils se font de leur rôle.
La relation entre le peuple, ses gouvernants et les médias a souvent été faite de méfiance et de défiance. A l'égard du gouvernement, cette défiance s'exprime dans les votes populaires, où, depuis trois ans, le gouvernement a été régulièrement désavoué par le peuple.
Cela n'est pas sans risque non plus pour les médias en général. Auxquels on répondra certainement de moins en moins « je ne suis pas d'accord » pour dire de plus en plus « vous devriez vous abstenir de donner votre avis», affaiblissant son rôle de médiation entre citoyens et gouvernants.

Tout est et reste politique. Le débat ne disparaît pas, il devient sous-terrain.

A vrai dire, ce serait certainement une erreur de considérer que, avec le commentaire et l'opinion, le débat public disparaît aussi. La réalité est moins nette. D'abord, un quotidien peut toujours donner son avis en choisissant de mettre plutôt telle ou telle information en évidence, en choisissant plutôt telle ou telle photo pour accompagner une information. La prise de position existe donc, mais elle n'est plus clairement revendiquée, elle n'est plus totalement transparente.
C'est la même chose pour les membres du Conseil fédéral, les premiers visés par l'initiative populaire. Tout est politique et tout reste politique. Au-delà du discours, une présence, une moue, une posture, un silence, peuvent aussi traduire une opinion. Il faut admettre que, quoi qu'il fasse ou qu'il dise, un Conseiller fédéral est toujours politique.
Le débat ne disparaît pas, il se déplace. Le poids relatif des acteurs de la vie publique se modifie, affaiblit les institutions et renforce les organisations privées les plus diverses, quels que soient leurs buts ou leurs objectifs. Une organisation, pour autant qu'elle soit dotée de moyens importants, pourrait alors diffuser son avis à large échelle et obtenir un écho beaucoup plus large qu'actuellement. Avec le risque qu'une information dirigée se substitue à l'information libre et que la manipulation remplace la libre formation de l'opinion. Le débat se concentre sur les réseaux et se diffuse par capillarité. Le café du commerce, haut lieu de débat public, prend l'ascendant sur les autres canaux de formation de l'opinion.
Pour se faire une idée de ce que cela signifie pour la démocratie, imaginons un instant une campagne précédant la votation sur l'extension des accords bilatéraux (25 septembre 2005) avec des membres du Conseil fédéral muets, avec des médias indépendants ne livrant que des dépêches d'agences… La place abandonnée aux organisations privées, défendant des buts sectoriels, souvent sans vision globale de l'intérêt général, aurait été encore plus importante. Faut-il rappeler que certaines organisations, parfois dotées de moyens immenses, apparaissent peu avant les votations pour publier des annonces de presse, et disparaissent une fois le résultat tombé ? Qui les dirige ? Qui les manipule ?
Enfin, l'opinion se forme toujours, mais d'une façon moins transparente.

La tentation de ne plus débattre, danger pour la démocratie

La démocratie n'existe pas sans débat, sans confrontation d'idées et d'arguments. La formation de l'opinion n'est pas une vue de l'esprit et si des représentants sont élus aux Chambres fédérales et, indirectement, au Conseil fédéral, c'est aussi pour y déléguer un certain devoir de réflexion, de vision, d'élaboration de projets pour l'avenir. Ce n'est pas simplement pour assurer que les affaires courantes soient expédiées.
L'affaiblissement du commentaire et du rôle de « formation de

l'opinion » que remplissent les médias représente un certain danger pour la démocratie. La radio et la télévision, aujourd'hui internet, ont révolutionné la communication. On a souvent parlé de ceux - la politique était alors presqu'exclusivement une affaire d'hommes !- qui ont su apprivoiser les moyens de communication modernes et les mettre au service de leurs idées et de leurs projets. Les phrases de Kennedy le 26 juin 1963 à Berlin-Ouest (« Ich bin ein Berliner ») ou de De Gaulle le 4 juin 1958 dans Alger en guerre (« Je vous ai compris ! ») n'auraient jamais eu le retentissement que l'on sait sans les médias.

Lien entre média et politique

Dans tout système politique, qu'il soit démocratique ou non, les médias jouent un rôle central. Ils diffusent des informations et des images, ils informent et forment l'opinion, nourrissent le débat. C'est une responsabilité importante pour un pouvoir, les médias, qui ne connaît pas de légitimité démocratique directe. Les médias ont ainsi le privilège du prince : influencer l'opinion, influencer les décisions… Pour autant, cette influence n'est pas à surestimer. Elle variera fortement en fonction du moment, du sujet et du médium.
Les liens entre politique et médias sont naturellement importants, sous l'angle qualitatif et quantitatif. Sans une diffusion large et indépendante de l'information, une démocratie –surtout semi-directe, dans laquelle la population est régulièrement amenée à se substituer au législateur – ne peut pas fonctionner. Assurer qu'une diffusion de l'information est donc une condition nécessaire – mais pas suffisante – au bon fonctionnement d'une démocratie.
Pour les politiciens, la diffusion d'une idée, d'un projet ou d'un avis sont également primordiaux. La meilleure idée n'aura jamais aucun retentissement ni aucune conséquence si elle n'est pas largement diffusée, connue et reconnue. Au fond, les liens sont à la fois proches et intéressés. Ils doivent surtout rester totalement transparents.
Les Chambres fédérales se prononcent régulièrement sur des objets qui ont des conséquences directes pour les médias. Faut-il par exemple poursuivre ou non le soutien à la distribution des journaux, permettre ainsi à un nombre important de titres de se maintenir et d'assurer la diversité des opinions ? Faut-il promettre ou non une part de la redevance de réception radio et télévision à des diffuseurs privés ? Si tel est le cas, à quel niveau et à quels diffuseurs limiter l'accès ?
Dans l'autre sens, parce que cela fait partie des attentes du public, les médias jugent le travail des parlementaires et des conseillers fédéraux. L'exercice prend un tour régulier, et explose naturellement dans les mois qui précèdent les élections fédérales.
Enfin, les liens d'affaire existent également. Des parlementaires sont journalistes de profession, d'autres sont membres d'organes de direction de maisons d'édition ou membres de Conseil d'administration de journaux ou de radios locales. Tout cela existe et doit être transparent (ce que tente de faire le registre des intérêts, pour autant qu'il soit complet).

Alors, ringard, le commentaire ?

« Le droit, c'est de la politique (re)mise en ordre » avait coutume de dire Jean-François Aubert, parlementaire respecté et constitutionnaliste réputé. Sage parole, qui nous rappelle que le droit n'est pas une science exacte, qu'il n'est finalement que l'émanation de ce que souhaite une majorité parlementaire ou populaire à un moment donné et qu'un exercice de décodage et d'explication est souvent nécessaire pour vulgariser ou pour pousser les politiciens à vulgariser les décisions politiques. Les médias jouent ce rôle d'acteur dans tout système démocratique. Ils participent à la démystification de la démocratie, à une approche mature des droits populaires et de leur exercice.
Pour autant, chaque acteur doit avoir la possibilité de s'exprimer, de donner son avis et d'avancer des arguments. L'initiative « Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale » et l'apparition des médias gratuits représentent les deux faces d'une seule et même pièce. Ces événements sont le signe d'une certaine méfiance et d'un décalage croissant entre les milieux politiques et médiatiques et la population, c'est certainement un pas en arrière dans la formation libre et transparente de l'opinion.

La réponse à cette évolution n’est certainement pas rédactionnelle. L’exceptionnelle diversité de la presse que la Suisse connaît actuellement, malgré la concentration des dernières années, est le meilleur gardien d’une information libre. La réponse est plutôt dans les mains des plus grands groupes de presse et dans celles des responsables politiques, qui doivent poser un cadre qui permette à cette diversité de prospérer.